



Règlement relatif aux prêts de MP4 Médiathèque Madame de Sévigné

1 Le règlement général des prêts s'applique au prêt des lecteurs MP4, à savoir notamment :

- possession d'une carte d'adhérent à jour,
- respect du nombre total de documents prêtés,
- réservation possible,
- remplacement du matériel détérioré à l'identique,
- retour à l'identique de l'ensemble des éléments constitutifs du kit (1),
- responsabilité des parents engagée pour les usagers mineurs...

2 Les points suivants sont spécifiques au prêt des lecteurs MP4 :

- possibilité d'emprunt d'un seul lecteur MP4 par carte,
- durée du prêt (3 semaines) non prolongeable,
- prêt réservé aux usagers de plus de 11 ans en possession d'une autorisation parentale,
- prêt indirect, les usagers doivent s'adresser au personnel de l'espace des arts,
- interdiction de modifier le contenu des MP4.

La médiathèque n'est pas responsable des problèmes occasionnés suite à une utilisation non adaptée du MP4, notamment une exposition à un volume trop intense, trop prolongée ou trop répétée.

(1) Le kit est constitué de 6 éléments :

1 MP4

1 pochette contenant :

- des écouteurs,
- 1 câble USB
- 1 mode d'emploi

1 pochette contenant :

- 1 règlement
- 1 fiche définition et codes Licences